F *Directives de montage et Mode d`emploi GASALARM S/200-P*

Introduction

Ce mode d'emploi contient des informations importantes concernant le montage correct et le fonctionnement de votre alarme à gaz. Veuillez lire entièrement et attentivement ces directives de montage avant l'installation. Conservez ce mode d'emploi et transmettez-le à des tiers, le cas échéant.

Utilisation conforme

Le détecteur GASALARM S/200-P a été conçu pour détecter le méthane, le butane et le propane. Il est destiné à être utilisé dans des logements privés.

Sa conception est basée sur la classe d'appareils A - destinés à émettre une alarme optique et acoustique et à déclencher un signal de sortie pouvant être utilisé pour la mise en route directe ou indirecte d'une ventilation ou pour le déclenchement d'un autre dispositif auxiliaire.

L'alarme à gaz peut être raccordée à une tension d'alimentation de 230 V CA / 50 Hz. Le raccordement au secteur se fait par un câble secteur fourni sur l'appareil. Une variante de l'alarme à gaz permet le raccordement à une tension d'alimentation de 12 V CC. Le raccordement électrique se fait, dans ce cas, par une borne de raccordement à 2 pôles.
L'alarme à gaz ne doit pas être utilisée dans des pièces exposées à des risques d'explosion et ne peut être utilisée comme mesure de protection primaire contre les explosions, telle prévue par les directives des associations professionnelles.

Attention:

- Les appareils de détection des gaz inflammables ne remplacent pas une installation de gaz conforme ni le bon fonctionnement des installations de gaz.
- Pour obtenir un bon fonctionnement, l'emplacement de la mesure et l'installation correcte du détecteur à gaz sont très importants. C'est pourquoi nous vous recommandons de faire installer l'appareil par un spécialiste agréé.

Volume de livraison

1 pièce GASALARM S/200-P
2 pièces Vis de fixation
2 pièces Chevilles de fixation
1 pièce Directives de montage et mode d'emploi

Caractéristiques techniques

Seuil d'alerte / Sensibilité :

Méthane		
(gaz de ville/gaz naturel)	0,4000 Vol. %	(env. 9 % de la limite inférieure d'explosion)
Butane (gaz liquide)	0,2050 Vol. %	(env. 14,5 % de la limite inférieure d'explosion)
Propane (gaz liquide)	0,2400 Vol. %	(env. 14,1 % de la limite inférieure d'explosion)

Niveau sonore de l'alarme	85 dB (A) / 1 m
Sortie relais	contact inverseur sans potentiel, 5 A/230 V CA, 5 A/30 V CC
Sortie 12 V CC	activée en cas d'alarme, 12 V CC (±10%), 200 mA maxi
Réinitialisation	automatique, dès que la concentration de gaz redescend en-dessous du seuil d'alerte
Température de fonctionnement	-10°C à +40°C
Humidité ambiante	95% relative maxi
Conformité CE	EN 61000-6-3:2007 EN 50270:2006
Contrôle de type	EN 50194-1:2009
Dimensions	140 x 125 x 42 mm (l x H x P)
Type de protection	IPX2D
Classe de protection	II

Configuration 230 V :

Tension de fonctionnement :	230 V CA / 50 Hz
Puissance absorbée :	6 VA maxi
Poids :	env. 500 g

Configuration 12 V :

Tension de fonctionnement :	12 V CC (-15% / +20%)
Consommation électrique :	130 mA maxi
Poids :	env. 250 g

Consignes de sécurité

- Faites fonctionner l'alarme à gaz exclusivement à la tension de fonctionnement prévue par l'appareil.
- Cet appareil est destiné exclusivement à une utilisation intérieure. Maintenez-le à l'abri de l'humidité.
- Toute modification effectuée sur l'alarme à gaz entraîne un risque de choc électrique ou de dysfonctionnement.
- Si la ligne de raccordement au réseau de cet appareil est endommagée, elle doit être remplacée par le constructeur ou son service après-vente ou une autre personne disposant des qualifications requises afin d'éviter tout danger.
- L'ouverture de l'appareil entraîne l'annulation de la garantie.

Placement

L'alarme à gaz est conçue pour un montage au mur.
Sélectionnez l'emplacement de l'installation en fonction des critères suivants :

Pour le gaz liquide (propane/butane)
Observez, pour la détection du gaz liquide, une distance de 15 à 30 cm par rapport au sol et de 4 m maximum de l'appareil à gaz. Veillez à ne pas installer l'appareil à proximité immédiate d'une sortie.
Le gaz liquide fuyant est plus lourd que l'air, il tombe donc vers le sol pour s'y étaler.

Pour le gaz de ville/gaz naturel (méthane)
Pour détecter le gaz de ville/gaz naturel, placez l'alarme à gaz à environ 15 à 30 cm du plafond et à une distance de 6 m au maximum de l'appareil à gaz. Veillez à ne pas installer l'appareil au-dessus des ouvertures de fenêtres ou de portes les plus hautes.
Le gaz de ville/gaz naturel est plus léger que l'air et part donc vers le haut.

Les endroits suivantes ne sont pas adaptés pour l'installation :

- L'extérieur des bâtiments, pour la surveillance, p.ex., de parcs à bouteilles ouverts
- Zones isolées (intérieur d'armoire ou derrière les rideaux, p.ex.), pouvant bloquer le déclenchement de l'alarme en cas d'émanation de gaz
- Dans le flux d'air des ventilateurs (aération, climatisation, etc.) ou les zones de portes et fenêtres
- À proximité d'une aspiration
- Dans une zone, dans laquelle la température peut descendre en-dessous de -10°C ou monter au-delà de +40°C
- Pièces humides comme les salles de bain ou de douche, dans lesquelles l'humidité relative ambiante peut excéder 95%
- À proximité immédiate d'une cuisinière
- Directement au-dessus d'une cuisinière
- Directement au-dessus d'un écoulement d'eau (pour le gaz de ville/gaz naturel)
- Directement en-dessous d'un écoulement d'eau (pour le gaz liquide)
- Zones où la saleté et la poussière peuvent boucher le capteur
- Pièces soumises à des risques d'explosion

⚠ **L'appareil ne doit pas fonctionner à l'extérieur !**

Installation

⚠ **Assurez-vous que l'alimentation électrique est hors tension lors de l'installation et du raccordement électrique !**

Fixez, à l'aide de deux vis, l'appareil au mur ou à l'emplacement de votre choix. Utilisez, pour ce faire, les vis pour aggloméré fournies. Les trous de montage ainsi que les bornes de raccordement se trouvent sous une plaque de recouvrement. Ce recouvrement est encastré à l'aide de deux pions uniquement et peut être aisément enlevé sans outil par une manipulation latérale.

⚠ **Respectez impérativement la hauteur d'installation indiquée au chapitre « Placement » !**

Raccordement électrique

Configuration 230 V :

L'alarme à gaz est livrée avec un câble de raccordement et une fiche européenne. Utilisez une prise européenne de 230 V CA (courant alternatif).

Configuration 12 V :

Raccordement électrique exclusivement à une tension continue de 12 V (CC).
Tolérance : -15% / +20%
Nous vous conseillons d'utiliser, pour le raccordement, un câble à fils identifiés.

Raccordez le câble d'alimentation aux bornes de raccordement marquées « + » et « - ». Assurez-vous que l'alimentation électrique est hors tension lors de l'installation.
Respectez la bonne polarité !

Sorties de commutation

L'alarme à gaz dispose de deux sorties de commutation pour le pilotage d'une alarme ou de tout autre indicateur de signaux ou appareil.
Les bornes de raccordement correspondantes se situent sous la plaque de recouvrement.
Le raccordement doit toujours être effectué alimentation électrique coupée !

Sortie de commutation 12 Volt

Signal 12 V CC commuté pour le pilotage direct d'une sirène externe ou d'un voyant d'avertissement, p.ex. La charge maximale est de 200 mA. Le raccordement est effectué sur la borne de raccordement à 2 pôles, sortie +/-.
Respectez la bonne polarité !

Sortie relais

Contacts de fermeture et d'ouverture sans potentiel. Ces contacts sont utilisés pour le raccordement d'une alarme, d'un appareil téléphonique, d'un voyant d'avertissement, etc.
Le raccordement pour un contact de fermeture (normalement ouvert → ferme en cas d'alarme) est effectué sur les bornes N.O. et COM.
Le raccordement pour un contact d'ouverture (normalement fermé → ouvre en cas d'alarme) est effectué sur les bornes N.C. et COM.
Lorsque le détecteur de gaz est hors tension et en fonctionnement normal, les contacts N.C. et COM sont fermés, ce qui signifie que le relais est désactivé.

En cas d'utilisation de la sortie du relais avec des tensions supérieures à 25 volts CA ou 25 volts CC, il incombe au client d'installer un bornier pour le raccordement du câble vers les consommateurs externes (voyant d'avertissement, etc.).
L'installation doit être réalisée par un électricien qualifié.

Fonctionnement

Dès que l'alarme à gaz est raccordée sans défaut à l'alimentation électrique, un auto-test automatique a lieu : Pendant l'auto-test, la LED PUISSANCE verte clignote. L'auto-test dure env. 20 secondes. Une fois l'auto-test abouti, les trois LED s'allument brièvement. Un signal sonore retentit simultanément. Puis la LED PUISSANCE verte indique que l'appareil est prêt à fonctionner.

Alarme

Le capteur de l'alarme à gaz détecte les émanation de gaz. Lorsque la concentration de gaz dépasse le seuil de sensibilité réglé sur le capteur, l'appareil émet une alarme : On entend un signal sonore pulsant régulier et la LED ALARME rouge clignote. Un signal est envoyé aux appareils raccordés, le cas échéant.
L'alarme est maintenue jusqu'à ce que la concentration de gaz redescende en-dessous du seuil de sensibilité réglé.

⚠ **Ne pas débrancher l'alarme à gaz en cas d'alarme !**

Comportement en cas d'alarme

Conservez toujours votre calme en cas d'alarme ou d'odeur de gaz. Effectuer les mesures suivantes dans l'ordre vous paraissant le mieux adapté :

- Éteignez toutes les flammes visibles, y compris tous les articles de fumeur.
- Arrêtez toutes les applications de gaz.
- N'allumez, ni n'éteignez aucun appareil électrique.
- Ne débranchez pas l'alarme à gaz du secteur.
- Interrompez l'alimentation en gaz au robinet d'arrêt principal ou à la vanne de la bouteille ou du réservoir.
- Ouvrez les portes et les fenêtres pour ventiler au maximum.
- N'utilisez pas le téléphone dans le bâtiment où vous pensez qu'il peut y avoir une présence de gaz.

Si l'alarme perdure et que la cause de la fuite de gaz n'est pas évidente ou ne peut pas être solutionnée, évacuez le bâtiment et contactez IMMÉDIATEMENT la société de distribution de gaz ou le service 24h/24 afin de faire vérifier, sécuriser et réparer l'installation de gaz.

Si l'alarme s'arrête et que vous avez trouvé et réparé l'origine de l'alarme (p.ex. le robinet de gaz était ouvert sans que le brûleur ne fonctionne), vous pouvez ré-ouvrir l'alimentation de gaz principale, après l'arrêt de l'émanation de gaz et après vous être assuré que tous les consommateurs sont éteints.

Veuillez également suivre la procédure indiquée ci-dessus si vous utilisez la sortie de commutation de l'appareil pour fermer l'électrovanne de la conduite de gaz.
L'alarme à gaz émet un signal de sortie pouvant être utilisé pour déclencher un dispositif auxiliaire, comme un ventilateur ou une vanne d'arrêt de gaz. Si ces dispositifs ont été déclenchés, vous devrez peut-être les ré-enclencher manuellement. N'effectuez pas cette réinitialisation avant d'avoir identifié la source de gaz ni avant d'avoir résolu le défaut. Pour les appareils à gaz, seul un spécialiste de votre contrat d'installation ou de l'entreprise de distribution de gaz, peut, après la fermeture de l'électrovanne déverrouiller la ré-alimentation en gaz.

Contrôle de fonctionnement

Utilisez un briquet à gaz pour effectuer le contrôle de fonctionnement de l'alarme à gaz. Veuillez suivre les étapes suivantes :

- Laissez sortir du gaz du briquet à proximité immédiate de l'alarme à gaz, sans que la flamme ne soit allumée.
- Le capteur détecte le gaz fuyant. Lorsque la concentration de gaz dépasse le seuil de sensibilité réglé sur le capteur, l'appareil émet une alarme : On entend un signal sonore pulsant régulier et la LED ALARME rouge clignote.
- Dès que l'alarme est signalisée, ne laissez plus sortir de gaz du briquet.
- L'alarme est maintenue jusqu'à ce que la concentration de gaz redescende en-dessous du seuil de sensibilité réglé.

Effectuez le contrôle de fonctionnement à intervalles réguliers, au moins toutes les quatre semaines !

Durée de vie

La durée de vie prévue du capteur est de 5 ans dans des conditions environnementales normales et en fonctionnement continu.
Remplacez l'alarme à gaz près une durée de fonctionnement de 5 ans !

Divers produits chimiques peuvent également endommager le capteur durablement. Ne soumettez pas le capteur aux substances et conditions suivantes :

- Vaporisateurs et colles contenant de la silicone
- Conditions agressives contenant du chlorure de sulfure d'hydrogène, du dioxyde de soufre, du chlore ou de l'hydrogène chloré (produits de nettoyage contenant du chlore, vaporisateurs de détartrage)
- L'humidité et la condensation
- Les atmosphères salines

Affichage de défaut

L'alarme à gaz effectue en continu un auto-contrôle. Les défauts alors reconnus sont affichés par le clignotement de l'affichage DÉFAUT jaune. Deux signaux sonores brefs sont toujours émis par minute.

2 signaux sonores brefs toutes les 60 secondes, l'affichage DÉFAUT jaune clignote

L'affichage de défaut peut être déclenché soit par l'environnement, soit par un défaut de l'appareil.
En cas d'affichage de défaut, procédez comme suit :

- Vérifiez que la température ambiante se situe hors de la plage autorisée de -10°C à +40°C.
- Vérifiez si l'affichage du défaut a pu être déclenché par des substances chimiques ou autres contenues dans l'air, comme, p.ex., une concentration élevée d'acide ou d'alcool dans l'air, des liquides de nettoyage, de la peinture, du vernis, des vaporisateurs, des produits de polissage, de la vapeur de cuisson, de la fumée de tabac. Vérifiez, si nécessaire, l'alarme à gaz dans une autre pièce. Si aucun défaut n'est affiché, la cause est liée aux conditions environnementales du lieu d'installation.

Si l'affichage de défaut est activé, il s'agit soit d'un défaut de l'appareil, soit de la fin de vie de l'alarme à gaz après 5 années de service environ.
Remplacez dans ce cas l'alarme à gaz !

Entretien et nettoyage

- Nettoyez régulièrement le boîtier de l'alarme à gaz à l'aide d'un chiffon à poussière ou d'un chiffon humide. Enlevez tous les dépôts de poussière des ouvertures du capteur.
  Ne vaporisez jamais d'eau sur l'alarme à gaz !
- Contrôlez régulièrement le bon fonctionnement de l'appareil (voir le chap. Contrôle de fonctionnement).

Remarques importantes

- Pour une sécurité maximale, l'appareil doit fonctionner en continu.
- Nous attirons votre attention sur le fait que votre installation de gaz et, le cas échéant, votre dispositif d'arrêt, doivent répondre aux dispositions nationales en vigueur dans leur pays d'installation.
- L'installation de l'alarme à gaz doit être effectuée correctement. Veuillez respectez ces directives d'installation et ce mode d'emploi.
- Veuillez respecter impérativement la hauteur d'installation en fonction du type de gaz.
- Vous pouvez éventuellement ressentir une odeur avant que l'alarme à gaz ne se déclenche.
- Nous attirons votre attention sur le fait que le détecteur à gaz peut également réagir à une émanation brève de gaz, pendant la phase de démarrage d'un appareil, par exemple.
- Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification de construction et de conception susceptibles de vous procurer des appareils d'alarme au dernier niveau technologique.

Élimination

Les appareils électriques ne doivent pas être éliminés avec les déchets ménagers. Conformément aux directives légales, les appareils électriques usagés doivent être soumis à une revalorisation respectueuse de l'environnement. Déposez l'appareil en fin de vie dans un établissement d'évacuation de votre ville ou communauté.

Garantie

Cet appareil est garanti 2 ans à compter de la date d'achat.
Cette garantie ne s'applique qu'aux défauts de matériel et de fabrication. Toute autre exigence, en particulier le dédommagement de dommages corporels ou matériels survenus hors de l'appareil est exclue. La garantie ne couvre pas le remplacement des dommages provoqués par un incendie ou une explosion. Nous ne saurions être tenus de prendre en charge les réparations ni le remplacement de pièces dont les défauts émanent d'une utilisation non conforme ou d'une modification effectuée après la date d'achat. La garantie suivant la vente de l'alarme à gaz ne peut en aucun cas dépasser les coûts d'un remplacement du produit. Nous n'acceptons en aucun cas la responsabilité des conséquences résultant de la défectuosité du produit. La garantie est valable avec la preuve d'achat à envoyer avec le produit. Le renvoi de l'appareil est à votre charge. Toute intrusion dans l'appareil annule la garantie.
Vos droits légaux ne sont pas limités par cette garantie.

Le produit est destiné exclusivement à un usage privatif et non professionnel.